

**Notes pour une allocution  
de l'honorable Noël A. Kinsella,  
Président du Sénat**

**École internationale canadienne de Beijing**

**Salle du Sénat, Ottawa  
Le 3 février 2014**

Sénateur Plett,

Monsieur Truong,

Chers étudiants et membres du personnel de l'École internationale canadienne de Beijing,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir cet après-midi dans cette salle magnifique, dont tous les Canadiens sont très fiers. J'ai visité avec grand plaisir l'École internationale canadienne de Beijing en 2011, et je suis ravi que vous puissiez aujourd'hui visiter le Canada et le Sénat. Mais tout d'abord, je vous inviterais à contempler la splendeur de ce lieu afin de l'apprécier à sa juste valeur.

À l'intérieur de cette somptueuse pièce au plafond cathédrale, d'énormes chandeliers en bronze noir attirent le regard. Chacun d'entre eux pèse deux tonnes. Ils sont à l'image de l'importance actuelle de ce qui se transige ici, c'est-à-dire les affaires du pays. Vous remarquerez ensuite le plafond à caissons, orné de feuilles d'or, aux symboles qui représentent le Canada, la France, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et le pays de Galles.

Tout autour de la pièce se trouvent des griffons, des lions, des loutres et des licornes, un bestiaire fabuleux sculpté en bas-relief sur des panneaux de chêne et des frises en pierre calcaire.

Observer de tels bas-reliefs est un pur ravissement et une invitation au monde de l'imaginaire. Les huit tableaux suspendus aux murs nous ramènent toutefois à la réalité. Exécutés à la demande d'un compatriote néo-brunswickois, Lord Beaverbrook, ils illustrent des scènes de la Première Guerre mondiale et servent à rappeler aux législateurs l'importance d'un gouvernement empreint de sagesse.

Tout cela évoque l'histoire du Canada. J'aimerais vous parler brièvement des origines du Sénat en tant qu'institution et de son rôle. Et pour ceux d'entre vous qui se posent la question, il y aura peut-être un petit questionnaire à la fin.

En 1864, à la Conférence de Québec, les Pères de la Confédération ont jeté les bases de ce qui allait devenir, quelques années plus tard, le Parlement du Canada. Ils se sont inspirés du modèle britannique, qu'ils ont adapté à la réalité canadienne et qu'ils ont doté du pouvoir de légiférer pour que règnent « la paix, l'ordre et le bon gouvernement ».

Le Parlement du Canada est formé de trois éléments : la Couronne; le Sénat, dont les membres sont nommés; et la Chambre des communes, dont les membres sont élus.

Le Sénat compte aujourd'hui 105 membres issus de divers milieux et représentant toutes les provinces et tous les territoires.

Le rôle principal du Sénat consiste à servir de contrepoids pour la gouvernance de notre fédération.

Cette quête constante d'équilibre transparaît dans toutes les activités des sénateurs, ainsi que dans les trois principaux rôles de cette institution : son rôle de représentation, son rôle d'enquête et son rôle législatif.

Dans l'exercice de son rôle de représentation, le Sénat est le reflet de la mosaïque régionale et culturelle du Canada. Il représente toutes les régions et les provinces du Canada, et plus de la moitié des sénateurs représentent les régions les moins peuplées du pays. Les trois peuples fondateurs du Canada — les Autochtones, les Anglais et les Français — sont représentés au Sénat, tout comme plusieurs des communautés ethniques de notre pays.

Plus de 30 % des sénateurs sont des femmes, la proportion la plus élevée de toutes les chambres hautes au monde. Ainsi le Sénat compte actuellement 38 sénatrices. La représentation, cependant, ne se limite pas uniquement aux circonscriptions géographiques. Certains sénateurs se font aussi les porte-parole d'autres groupes, par exemple, les anciens combattants, les aînés, les jeunes ou même les prisonniers.

Le deuxième rôle du Sénat est celui de faire enquête. De nombreux sénateurs sont choisis parce qu'ils ont fait preuve de leadership au sein de leur collectivité. Ils mettent à profit leurs vastes connaissances et leur expérience dans leur travail d'examen, de sensibilisation et d'enquête pour connaître l'avis des Canadiens sur une vaste gamme de questions. Une grande partie de leur travail d'enquête s'effectue au sein des comités sénatoriaux.

Souvent désignés comme « le cœur et l'âme du Sénat », les comités attirent l'attention sur les questions sociales, politiques et économiques qui sont importantes pour le Canada et ses citoyens.

Les comités tiennent des audiences pour recueillir toute l'information sur la question à l'étude et convoquent ministres, fonctionnaires, spécialistes, organisations et particuliers pour leur poser des questions qui ne sont pas toujours faciles. Il y a lieu de croire que, concernant des dossiers suscitant la controverse comme l'euthanasie et le suicide assisté, les sénateurs nommés jouissent d'une plus

grande marge de manœuvre pour en examiner tous les aspects et tous les points de vue ou y sont peut-être plus disposés que les députés élus de la Chambre des communes.

Ce qui nous amène au troisième rôle du Sénat : son rôle législatif.

Reconnaissant que tout système doit disposer de mécanismes de contrôle et de contrepoids, la Constitution du Canada prévoit que les projets de loi doivent être adoptés séparément par le Sénat et par la Chambre des communes. Cette structure bicamérale fait en sorte que les lois ne sont pas adoptées en vitesse et que les diverses parties ont l'occasion de s'exprimer. Il en résulte habituellement des lois plus efficaces et plus durables. En outre, et c'est un facteur non négligeable, le Sénat peut souvent consacrer plus de temps aux études et aller plus en profondeur.

Dans les faits, le Sénat examine et parfois corrige et améliore les mesures proposées par la Chambre des communes, jouant ainsi son rôle de « chambre de second examen objectif », pour citer le premier Premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald.

À noter que le Sénat peut également proposer des modifications des lois en présentant et en adoptant des projets de loi, tout comme le fait la Chambre des communes. Il ne peut pas, cependant, présenter des projets de loi de finances. Bien entendu, la Chambre des communes doit aussi adopter le projet de loi avant que celui-ci acquière force de loi.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet de ma fonction de Président du Sénat. Aux termes du *Règlement du Sénat*, le Président maintient l'ordre et le décorum et tranche les rappels au *Règlement*. Ses décisions peuvent faire l'objet d'un appel.

Le Président est aussi appelé à assumer de nombreuses fonctions diplomatiques au pays et à l'étranger. Recevoir des dignitaires en visite, accueillir officiellement des groupes et des associations, représenter à l'occasion le premier ministre ou des ministres fédéraux, tout cela fait partie des fonctions courantes du Président du Sénat. Le Président est également appelé à se déplacer, notamment pour diriger des délégations parlementaires en visite officielle à l'étranger.

Le Sénat réunit un groupe diversifié et talentueux d'hommes et de femmes qui ont excellé dans une foule de disciplines. C'est une institution politique qui reflète le tissu social de notre nation puisqu'elle accueille des femmes, des Autochtones et des représentants des minorités culturelles, une institution dont l'analyse minutieuse, les débats avisés et les commentaires éclairés soutiennent l'organisation politique canadienne.

Quant à moi, je suis extrêmement fier de faire partie de cette assemblée législative riche d'une longue et noble tradition de représentation et d'enquête.

La bonne gouvernance permet à une société de canaliser ses forces pour le bien commun. Pour cette raison, il est très important que les jeunes de tous les pays soient renseignés sur leur gouvernement afin de pouvoir devenir des citoyens responsables.

Les voyages comme celui que vous effectuez aujourd'hui sont l'occasion de découvrir d'autres pays. Ils favorisent aussi la participation à la vie communautaire, le leadership et la citoyenneté.

Voilà pourquoi des programmes comme celui offert par l'École internationale canadienne de Beijing sont si importants. Les jeunes qui y participent peuvent acquérir une expérience pratique, approfondir leur compréhension de l'histoire, de la culture et des institutions gouvernementales et

ainsi devenir des citoyens informés plus aptes à participer aux affaires de leur pays. Les liens que vous nouerez avec les autres étudiants au cours de ce voyage dureront toute la vie.

Le Sénat félicite les organisateurs pour le succès de ce voyage. Nos meilleurs vœux également à tous les étudiants, passés, présents et futurs, qui participent à ce programme.

Nous avons la chance de compter parmi nous cet après-midi le sénateur Donald Plett que je veux remercier de sa présence. Le sénateur Plett est le président du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Chine et il a aimablement accepté de nous faire part de quelques réflexions, après quoi vous aurez la possibilité de nous poser des questions à l'un ou à l'autre. Veuillez accueillir le sénateur Plett.